

---

**POUR INFORMATION**

Particules dans des fioles de Hemlibra®  
Lettre aux clients 2019-27

---

Le 21 octobre 2019

Bonjour,

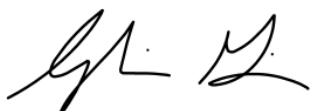
La lettre de Roche ci-jointe fournit de l'information importante sur la présence de particules translucides dans des fioles de Hemlibra®.

Comme le précise la lettre, Roche et Santé Canada estiment que le profil risques-avantages de Hemlibra® demeure inchangé et que la distribution des produits peut se poursuivre normalement. La situation n'a aucune incidence sur l'innocuité des produits ni sur leur disponibilité au Canada.

Comme les particules sont minuscules, elles peuvent passer inaperçues aux yeux des personnes qui administrent le produit. La monographie de Hemlibra® pour le Canada (14 juin 2019) énonce la recommandation suivante : « Avant d'utiliser le médicament, vérifiez que la solution ne contient pas de particules et ne présente pas une couleur anormale. La solution doit être limpide à légèrement jaune. N'utilisez pas ce médicament si vous remarquez que la solution est trouble, a une couleur anormale ou contient des particules visibles. » Par conséquent, si des particules sont visibles à l'œil nu, n'utilisez pas le produit. Tout produit qui ne passe pas l'inspection visuelle doit être signalé à la Société canadienne du sang suivant la procédure de plainte concernant les produits.

Veillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au [www.sang.ca](http://www.sang.ca), dans la section Hôpitaux. Si vous avez des questions concernant son contenu ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à communiquer avec votre agent de liaison.



Sylvain Grenier, B Pharm, PharmD  
Director, Plasma Related Products Formulary Program